



## Commission des dynamiques territoriales

### - 221 Développement local en milieu rural

## Propositions financières Budget Primitif 2015

### Rapport n° CD/2015/43

#### Service Chef de file :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Service(s) associé(s) :

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de fixer les crédits budgétaires 2015 concernant :

- la politique de développement local en milieu rural (soutien à certains projets structurants inscrits aux contrats de territoire et à l'ingénierie intercommunale) ;
- le partenariat avec le Parc Naturel régional des Vosges du Nord, en appui sur la nouvelle charte du Parc concernant la période 2014-2025 ;
- le Fonds cantonal et départemental.

### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

| Libellé Pôle | Libellé Direction   | Projet Budget Primitif 2015 |
|--------------|---|-----------------------------|
| PDT          | Direction du Développement Economique, Territorial et International | 790 601,20                  |
| PR           | Direction des services de l'assemblée                               | 237 992,00                  |
|              | <b>TOTAL</b>  | <b>1 028 593,20</b>         |

### **2211 – Développement local des bassins de vie**

*Crédits proposés au BP 2015 : 778 593,20 €*

Ces propositions concernent :

1. Le soutien à certaines opérations d'investissement portées par les communautés de communes dans le cadre de la politique de développement local.

Les crédits sollicités, à hauteur de 335 101,20 €, sont destinés au financement de projets structurants inscrits au volet 2 des contrats de territoires, et en particulier les projets d'excellence.

2. Le financement des actions menées dans le cadre du réseau des acteurs du développement des territoires, à hauteur de 20 000 € en section de fonctionnement.

3. Le soutien à l'ingénierie intercommunale (postes d'agents de développement) à hauteur de 185 500 €.

En décembre 2012, l'assemblée plénière avait adopté le principe d'un financement réduit d'un tiers par année à partir de 2013, jusqu'à extinction totale du dispositif en 2015. Les crédits proposés sont destinés aux derniers paiements à intervenir au cours de cette année.

4. Le Fonds cantonal et départemental

Un montant de 237 992 € est proposé pour le financement de diverses actions portées par des structures locales ou associatives.

## **2213 – Parc Naturel Régional des Vosges du Nord**

*Crédits proposés au BP 2015 : 250 000 €*

Cette inscription est sollicitée en vue du versement de la contribution statutaire du Département aux dépenses de fonctionnement du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), ainsi que pour le soutien financier au programme d'actions 2015.

Le budget prévisionnel du Parc est élaboré en appui sur la nouvelle charte 2014 – 2025. Le montant prévisionnel du budget 2015 est estimé à 1 060 650 €, montant inchangé par rapport à l'exercice budgétaire 2014.

Ces aspects sont également encadrés par une convention d'objectifs pluriannuelle 2014 – 2016 commune aux grandes collectivités partenaires (les deux Régions et les Départements).

S'agissant de la répartition des parts statutaires entre les différents membres du SYCOPARC, celle-ci repose sur l'article 15 des statuts qui prévoit la contribution de chacun des membres au budget général, à savoir :

- Région Alsace : 28,41 %
- Région Lorraine : 15,04 %
- Département du Bas-Rhin : 20,73 %
- Département de la Moselle : 11,31 %
- EPCI : 4,92 %
- Communes : 14,96 %
- Villes périphériques : 3,11 %
- Villes portes : 1,52 %

La mise en œuvre de cette répartition au budget général de fonctionnement 2015 fixerait ainsi une contribution statutaire de 219 873 € pour le Département du Bas-Rhin, identique à l'année précédente.

Le solde des crédits inscrits servira à financer le programme d'actions 2015 du Parc.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

| Code | Libellé Mode d'action                    | Projet Budget Primitif 2015 |
|------|--|-----------------------------|
| 2211 | Développement local des bassins de vie   | 778 593,20                  |
| 2213 | Parc naturel régional des Vosges du Nord | 250 000,00                  |
|      | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 028 593,20</b>         |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 dans l'axe d'intervention 221 - Développement local en milieu rural.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY